



Arnaque xxxxxxxxxx PANNEAUX

Par **aurore2828**, le **07/12/2013** à **11:03**

Bonjour

Suite à la venue d'un commercial, en décembre 2012 nous avons signé pour la pose de panneaux photovoltaïques, et d'un ballon d'eau chaude, par la société xxxxxx, et un prêt de 22500€ à la banque xxxxxx.

Cette société et en dépôt de bilan, les promesses faites par ce commercial sont totalement fausses, et le ballon qui ne fonctionne pas, est actuellement.

La société xxxxxx devrait démarrer en janvier 2014.

NOUS ne savons pas par quel bout commencer pour entamer une procédure afin d'annuler le prêt car les panneaux ne permettent pas son autofinancement, nous sommes déjà à plus de 33 % d'endettement.

Faut-il faire une révocation sur l'autorisation de prélèvement?

Merci de votre réponse.